

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 06 FEVRIER 2020

Date de l'affichage : 06 FEVRIER 2020

Séance ordinaire du DIX FEVRIER DEUX-MIL-VINGT

L'an Deux Mil Vingt, le DIX FEVRIER à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROCHETTE Christian, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Mmes CHAUDET Monique, CORVAL Corinne, MAGNE Sandrine, PERNET France, et Mrs BOISSONNET Thierry, CHAMPEMONT Daniel, MONDET Alain, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents excusés : Mme BORONAT Virginie procuration à M. ROCHETTE Christian
Mme BRIGATTI Josiane procuration à M. ROL Yves
M. LAMOTTE Marcel procuration à Mme CORVAL Corinne
M. CRAPET Willy
Mme RANCUREL Marie-France (arrivée à 19h20)

Mme CORVAL a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, DU COMPTE DE GESTION et DETERMINATION DES RESULTATS 2019

Le Maire informe l'assemblée que le Comptable du Trésor Public n'ayant pas été en mesure de fournir le compte de gestion définitif 2019, le vote des comptes administratifs et du compte de gestion ainsi que la détermination des résultats de l'exercice 2019 doivent être reportés à une prochaine séance.

OUVERTURE DES CREDITS AVANT BUDGET PRIMITIF EN INVESTISSEMENT

Préalablement au budget primitif 2020, afin de régler les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et pouvoir faire face à toute dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, en vertu de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement et OUVRE LES LIGNES DE CREDITS SUIVANTES :

Budget Communal :

- PROGRAMME 111, ECLAIRAGE PUBLIC Article 2151	1 250.00 €
- PROGRAMME 132, ELECTRIFICATION Article 21534	1 250.00 €
- PROGRAMME 135, PLU Article 202	5 000.00 €
- PROGRAMME 136, MATERIEL Article 21568	6 250.00 €
- PROGRAMME 138, VOIRIE Article 2152	7 500.00 €
- PROGRAMME 154, BATIMENTS DIVERS Article 21318	6 250.00 €
- PROGRAMME 96, TERRAINS Article 2112	1 750.00€

Budget eau/assainissement :

- PROGRAMME 123, EAU Article 2156	40 000.00 €
- PROGRAMME 124, ASSAINISSEMENT Article 2156	43 000.00 €
- PROGRAMME 125, FILTRE ARSENIC Article 2156	25 000.00 €

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire rappelle qu'en 2019, le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire avaient décidé de réduire l'indemnité de conseil à 50% du montant sollicité par le Trésorier Payeur pour l'exercice 2018. Il explique que l'Etat projette de prélever cette indemnité sur les dotations versées aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

► **VOTE** le versement de 50% de l'indemnité de conseil sollicitée par M. Dominique QUATREVILLE, Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux :

- Exercice 2019 : 524.30 euros bruts * 50%, soit 262.15 euros bruts

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS POUR LA RENTREE 2020

Le Maire donne lecture de la copie du courrier des services de l'Education Nationale reçu par Mme la Directrice du groupe scolaire Andrée Mérand expliquant les modalités de renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée prochaine. Il précise que cette organisation ne fait l'objet d'aucun retour négatif et convient aux familles, aux enseignants et à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

► **VALIDE** la reconduction de l'organisation scolaire à 4 jours, à compter de la rentrée 2020 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

AFFOUAGES 2020

Le Maire donne la parole à Y. ROL, Adjoint en charge du dossier. Celui-ci explique que, suite aux différentes tempêtes et périodes de sécheresse, de nombreux arbres sont tombés dans le secteur des Etalons/Pontet, sous gestion ONF. Il a été décidé de les commercialiser en affouages pour un volume total de 153m³. Une information à la population a été effectuée (panneau lumineux et presse). 48 personnes se sont inscrites. Le prix est de 20 €/lot. La réunion d'attribution par tirage au sort aura lieu mercredi 12 février à 18h en mairie.

T. BOISSONNET souligne le manque de précision donné aux personnes intéressées sur la situation particulière des chablis commercialisés et la difficulté d'exploitation. Il craint des désistements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,

► **DEMANDE** à l'ONF la délivrance des chablis et arbres déstabilisés de la parcelle 47 pour une distribution en affouage. La délivrance des Bois d'affouage se fera sur pied. Le prix du lot est fixé à 20 euros.

Le Conseil Municipal a bien pris en compte les remarques de l'ONF sur les difficultés et dangers à laisser des particuliers exploiter eux-mêmes ces bois.

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. GROS Jean
M. ROL Yves

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

INFORMATION SUR LA SITUATION DE PERIL DE LA COPROPRIETE SITUEE 650 ROUTE DE LA COMBE

Le Maire donne la parole à C. CORVAL, Adjointe en charge du dossier. Celle-ci informe l'assemblée de la procédure en cours sur l'immeuble sise 650 route de la Combe, mise en œuvre sur signalement des services de la Préfecture :

- Rencontre des copropriétaires en mairie (seulement 2 étaient présents sur 9)
- Dépôt d'une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble en vue de la désignation d'un expert chargé de constater les désordres structureaux du bâtiment,
- Expertise du bâtiment et réception du rapport qui conclut à un péril imminent,
- Arrêté de péril imminent en date du 24 janvier 2020 avec les prescriptions suivantes :
 - Bâchage de l'intégralité de la toiture et découpe des débords de toits qui menacent de tomber,
 - Etayage intérieur,
 - Installation d'un auvent provisoire sur la porte d'entrée du bâtiment,
 - Interdiction de circuler aux abords du bâtiment → la commune a immédiatement interdit la voirie publique adjacente à la circulation (piétons et véhicules).

Elle précise que cette copropriété n'est pas organisée, sans syndic de copropriété, un des copropriétaires est décédé sans succession, deux copropriétaires résident sur place, ce qui complique la situation. Le Conseil Municipal sera tenu informé de la suite de ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

PROJET LANIKEA (embouteillage d'eau de source) : Le Maire explique que l'état d'avancement du dossier présenté n'est pas assez avancé pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet. Un protocole d'accord pourra être envisagé lorsque la faisabilité technique et le montage financier du projet seront précisés.

PROJETS DE MICROCENTRALES HYDROELECTRIQUES :

- Goujon : le dossier avance. Le défrichement est prévu à l'automne 2020 pour un début des travaux au printemps 2021
- Lescherette 2 : en attente de l'Arrêté Préfectoral
- Lescherette 3 : 2 candidats porteurs d'un projet se sont présentés en mairie, SERHY et LAGO/HYDRONNOV. Afin de respecter le cadre légal en vigueur, le Maire a décidé de lancer un appel à projets.

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET POSE D'UN DEGRILLEUR AUTOMATIQUE

La commission « Appel d'offre » s'est réunie ce jour à 18h et a procédé à l'ouverture des cinq plis déposés. Les prix varient de 29 000 à 35 000 euros.

M. Thierry LEFEVRE (Société ALP EPUR), Maître d'œuvre, va procéder à l'analyse technique des offres. La commission fera son choix au mieux-disant.

PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENTS : Le Maire informe de l'arrêt pour raison de santé de deux agents en poste à la cantine et au ménage jusqu'au 24 février. Deux agents contractuels de remplacement ont été recrutés.

ANTENNE DE TELERELEVE GRDF : Une convention pour l'installation d'une antenne de télérelève des compteurs gaz de la commune sur le clocher de l'église a été signée entre la commune, GRDF et l'église. Les travaux d'installation sont en cours.

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MICRO-CRECHE (4C) : La demande de permis de construire est en cours d'instruction. Des sondages géotechniques ont été réalisés. Les travaux devraient débuter dans l'été 2020.

TOURNEE DU BOULANGER D'ÉPIERRE : Le Maire a autorisé, à sa demande, le boulanger d'Épierre à effectuer une tournée sur la commune, seulement dans les secteurs éloignés (hors centre-bourg) et un jour par semaine. A suivre.

COURRIERS DIVERS :

- Suite à la demande de M. NAY DONCHERY domicilié « route de la lauzière » (face à l'ancien presbytère), le TDL prendra en charge les travaux de remise à niveau de la RD74 afin d'éviter les accumulations d'eau
- Suite à la demande de M. MANDEL domicilié « montée du laquais », la commune sollicitera d'ENEDIS une estimation financière de l'enfouissement de la ligne électrique et du poteau lié (pour partie sur domaine privé)

QUESTIONS DIVERSES :

- T. BOISSONNET souhaite porter deux questions à l'ordre du jour :

- Comment la commune compte-t-elle remettre en état l'affaissement provoqué par l'enfouissement des souches coupées et stockées par le foot en limite du vestiaire ? Y. ROL répond que la remise en état a été effectuée ce matin et qu'un suivi sera effectué.
- Modalités de remise en état du terrain d'entraînement sur lequel les peupliers coupés ont été stockés : Y. ROL répond que le stockage des peupliers était initialement prévu de l'autre côté du ruisseau des Blachères. L'entreprise a modifié le lieu de stockage par principe de précaution, évitant ainsi les manœuvres d'engins au niveau de la RD74. A l'issue de la période de gel/dégel, le terrain sera remis en état.

La commune a donné satisfaction aux demandes de l'US St Rémy, la communication peut toujours être améliorée.

Arrivée de MF RANCUREL.

- Aérodrome : L'étude du projet d'extension de la piste a été validée le 20 janvier dernier en Sous-Préfecture sous réserve de financement et du détournement de la voirie. Le dossier est suivi par M. le Sous-Préfet, le Maire, Y. ROL, D. CHAMPEMONT, Y. LOISEL (Président « Ailes de Maurienne »).

- Motion : Le Maire propose d'adopter la motion en faveur du pastoralisme reçue de la Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie dont il donne lecture. Ce texte souligne les conséquences techniques, économiques et humaines de la prédation. Il demande la mise en œuvre de mesures appropriées pour diminuer la pression de la prédation et soutenir les exploitants au sein des périmètres AFP.

Vote : 13 pour – 1 contre (MF RANCUREL car le texte prône l'abattage des loups)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.